



Quelle peut être la Durée d'une succession simple

Par **nathalie gruger**, le **07/12/2016** à **09:17**

Bonjour,

mon époux et moi étions en train de vendre notre maison, nous avons signé le compromis de vente et étions à 2 semaines de signer l'acte définitif lorsque mon mari est décédé. tous les documents étaient réunis.

Mon époux à une fille qui ne désire pas renoncer à sa part sur la maison est tout se passe bien entre nous, nous avons fait le partage des bien mobiliers et autre à l'amiable.

Nous avons fourni tous les documents demandé chacune de notre côté.

Je dois me reloger au plus vite et j'attends les fonds afin de pouvoir racheter un bien.

J'aimerais savoir combien de temps va prendre cette succession et quand je pourrais disposer des fonds dans la mesure où j'ai déjà une maison en vue.

J'aimerais également savoir si il est possible d'inclure dans les clauses particulières d'un compromis de vente, une convention d'occupation précaire.

Je vous remercie d'avance beaucoup pour votre réponse.

Bien cordialement

Nathalie

Par **youris**, le **07/12/2016** à **17:25**

bonjour,

un cas récent dans mon entourage, en un an, la succession a été réglée et la maison du défunt vendue.

il faut bien sur que tous les héritiers s'entendent sur toutes les conséquences du décès.

salutations

Par **nathalie gruger**, le **07/12/2016** à **18:56**

Je vous remercie pour votre réponse mais ce que vous écrivez n'est pas très rassurant et m'étonne quelque peu car il n'y a pas plus simple, il n'y a que moi et ma belle fille, une maison, pour laquelle tous les documents ont déjà été réunis pour la vente. C'est la simplicité même par rapport à tous les témoignages que je lis sur les forums divers et variés !!
Peut-être quelqu'un aurait-il un autre avis plus rassurant.
Merci encore à vous.